

AR Prefecture

005-200034502-20260205-2026_002-DE
Reçu le 09/02/2026

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du trente janvier deux mille vingt-six sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Laurent DAUMARK, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Mickaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 3

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Nelly MARY, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 4

Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : M. Fabien FERRARO.

Convention de partenariat dans le cadre de la coordination du festival « Partir en livre » 2026

Monsieur le Maire

Rappelle que la 12^{ème} édition du Festival « Partir en livre » aura lieu du 17 juin au 19 juillet 2026. Cet évènement interbibliothèques est organisé en partenariat avec les médiathèques d'Ancelle, de Chabottes, du Noyer, de Saint-Bonnet-en-Champsaur, de Saint-Firmin et de Saint-Jean-Saint-Nicolas, afin de toucher un large public et développer la lecture publique sur le territoire pendant un temps de vacances propice à la découverte et l'éveil du public, et notamment autour de la littérature jeunesse.

Rappelle que pour se faire, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur va déposer une demande de subvention globale pour le projet auprès du Centre National du Livre (CNL) et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Précise qu'afin de participer aux dépenses de l'évènement, les communes d'Ancelle, de Chabottes, du Noyer, de Saint-Firmin et de Saint-Jean-Saint-Nicolas s'engagent à travers une convention signée avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur à régler une partie des prestations.

Rappelle que le règlement s'effectuera auprès du Trésor Public de Gap à la suite à la réception du titre émis par la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Celle-ci paiera directement les frais émanant de cet évènement.

AR Prefecture

005-200034502-20260205-2026_002-DE

Reçu le 09/02/2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu le cadre budgétaire et comptable,

Vu le projet de convention, de partenariat dans le cadre de la coordination du Festival « Partir en livre » 2026.

Considérant que les crédits nécessaires au financement de la présente convention ont vocation à être inscrits au budget primitif 2026 de la commune,

Considérant l'intérêt public local que représente l'organisation du festival, contribuant à l'animation culturelle et à l'attractivité du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Adopter la convention 2026 pour le Festival « Partir en livre » ;

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les communes d'Ancelle, de Chabottes, du Noyer, de Saint-Firmin et de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	4	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **09 FEV. 2025**
Affiché ou publié le : **06 FEV. 2025**

Ainsi fait et délibéré le 5 février 2026
Pour copie conforme

Le Maire



Laurent DAUMARK